

لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal N°: 16 Séance du: 06/05/2024

Rencontres JEUNES

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Noureddine	Président
HAOUES Abdelouahab	Secrétaire
MERZOUGUI Fares	Membre

Ordre du jour:

1. Traitement des affaires.

L.W.F.Batna 2023-2024

Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (Edition 2015) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

15 ème journée

Affaire N°: 204

Rencontre: C.A.S.T.EL.ABED // M.FOUM.TOUB (U19) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse M.FOUM.TOUB (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-19), et en attribue le gain au club C.A.S.T.EL.ABED (U-19).
- > Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.
- C.A.S.T.EL.ABED
- (U-19) (03) points
- (03) buts

- M.FOUM.TOUB
- (U-19) (00) point
- (00) but

Affaire Nº: 205

Rencontre: C.A.S.T.EL.ABED // M.FOUM.TOUB (U17) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-17) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse M.FOUM.TOUB (U-17).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-17), et en attribue le gain au club C.A.S.T.EL.ABED (U-17).
- > Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.
- C.A.S.T.EL.ABED
- (U-17) (03) points
- (**03**) buts

- M.FOUM.TOUB
- (U-17) (00) point
- (**00**) but

L.W.F.Batna 2023-2024

Affaire N°: 206

Rencontre: C.A.S.T.EL.ABED // M.FOUM.TOUB (U15) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse M.FOUM.TOUB (U-15).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-15), et en attribue le gain au club C.A.S.T.EL.ABED (U-15).
- ➤ Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.

- C.A.S.T.EL.ABED

(U-15) (03) points

(03) buts

- M.FOUM.TOUB

(U-15) (00) point

(**00**) but

Affaire N°: 207

Rencontre: U.S.DOUANES.BATNA // PROTECTION.CIVILE (U19) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse PROTECTION.CIVILE (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION. CIVILE (U-19), et en attribue le gain au club U.S.DOUANES.BATNA (U-19).
- > Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION. CIVILE.

- U.S.DOUANES.BATNA

(U-19) (03) points

(**03**) buts

- PROTECTION CIVILE

(U-19) (00) point

(**00**) but

Affaire N°: 208

Rencontre: A.C.KIMEL // J.S.TIGHARGHAR (U19) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale A.C.KIMEL (U-19). Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)
 - Match perdu par pénalité au club A.C.KIMEL (U-19), et en attribue le gain au club J.S.TIGHARGHAR (U-19).
 - > Une amende de 15.000 DA est infligée au club A.C.KIMEL.

 - J.S.TIGHARGHAR (U-19) (03) points

(**03**) buts

- A.C.KIMEL

(U-19) (00) point

(**00**) but

L.W.F.Batna 2023-2024

Affaire N°: 209

Rencontre: U.S.DOUANES.BATNA // PROTECTION.CIVILE (U15) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe **PROTECTION**. **CIVILE** s'est présentée avec un effectif amoindrie (06 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide : (Art 49 R.G JEUNES)

- > Match perdu par pénalité au club **PROTECTION**. **CIVILE** et en attribue le gain au club **U.S.DOUANES.BATNA**.
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club PROTECTION. CIVILE.
- > Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe PROTECTION. CIVILE (U.15)

U.S.DOUANES.BATNA (U

(U.15) (03) points

(03) buts

PROTECTION.CIVILE

(U.15) (00) point

(00) but

Affaire N°: 210

Rencontre: A.J.AIN.TOUTA // C.R.B.GOSBAT (U19) du: 04-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe C.R.B.GOSBAT s'est présentée avec un effectif amoindrie (09 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide : (Art 49 R.G JEUNES)

- > Match perdu par pénalité au club C.R.B.GOSBAT et en attribue le gain au club A.J.AIN.TOUTA.
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club C.R.B.GOSBAT.
- > Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe C.R.B.GOSBAT (U.19)

A.J.AIN.TOUTA

(U.19)

(**03**) points

(03) buts

C.R.B.GOSBAT

(U.19)

(**00**) point

(00) but

Affaire N°: 211

Rencontre: I.R.B.TIMGAD // M.C.B.EL.MADHER (U17) du: 04-05-2024

JOUEUR (S) AVERTI (S):
----------	---	------------	---	----

5002011 (6) / 11 2 I I I	. (•).					
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENAICHA	0513353	IDDT	Acceptions	Common automonat auti au autif	04 D C	
SAMI.YOUCEF	05J2252	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
SALEM	05J2759	IDDT	Avarticaoment	Compartoment anti anautif	94 B C	
ALA.EDDINE	05)2759	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
HEBERRA	05J0598	MCBE	Avarticaoment	Compartoment anti anautif	04 D C	
AHMED.CHABANE	0510598	IVICBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

L.W.F.Batna 2023-2024

Affaire N°: 212

Rencontre: I.R.B.TIMGAD // M.C.B.EL.MADHER (U19) du: 04-05-2024

JOUEUR	(S)	AVERTI	(S):
---------------	------------	---------------	------

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HANTAZ	05J2239	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
AYOUB						
DAILI	05J2246	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
MED.AMINE	0332240	USJZZ40 IKDI	Avertissement.	Comportement and sportin	0411.0	
ZAID	05J2506	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
AHMED.YASSINE	0512506	IVICEE	Avertissement.	Comportement and sportii.	84 K.G	

	Aff	aire	Nº	213
--	-----	------	----	-----

Rencontre: F.S.DOUAR.DISS // C.S.C.CHAABA (U19) du: 04-05-2024

JOUEUR (S) EXCLU (S):

3002011 (5) EXCEO	(-)-					
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
YOUSFI SIF.EDDINE	05J1455	FSDD	Suspension d'un (01) match ferme.	Agression de l'adversaire sans lésion corporelle.	95 « A » R.G	1.500 DA
JOUEUR (S) AVERT	l (S):					
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MENASRI						
MOUADH.CHERIF	05J3229	FSDD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N°: 214

Rencontre : RENNE.BATNA // STADE.1200.BATNA (U19) du : 04-05-2024

JOUEUR (S) AVERTI (S):

JOULON (S) / TULKT	. (5).					
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJENANE	05J0380	RENNE	Avertissement.	Compositors out out on out if	84 R.G	
ACHRAF	0510380	KEININE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 K.G	
TAHRI	0510449	RENNE	Avertissement.	Comportement anti sportif	84 R.G	
BACHIR	05J0448	USJU448 REININE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 K.G	

Partie arrêtée à la 60' minute de jeu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- -Attendu que, la rencontre a été arrêtée à la 60' minute de jeu sur le score de : (01) à (00) en faveur de l'équipe locale RENNE.BATNA, suite à une bagarre générale entre les joueurs des deux équipes entrainant un arrêt définitif de la rencontre.
- attendu que, l'auteur de cette infraction est identifié comme, qui concerne le joueur TELGHEMTI ADEL LN°: 05J1834 de l'équipe SATDE.1200.BATNA.

L.W.F.Batna 2023-2024

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 99 alinéa 03)

> Match perdu par pénalité au club STADE.1200.BATNA et en attribue le gain au club RENNE.BATNA.

RENNE.BATNA (U.19) (03) points (03) buts STADE.1200.BATNA (U.19) (00) point (00) but

JOUEUR(S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF(S)	ARTICLE	AMENDE (S)
TELGHEMTI ADEL	05J1834	S.1200	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Instigateur d'une bagarre générale.	99 Alinéa (3) R.G	5.000 DA
BOUAROUR MONCEF	05J0406	RENNE	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Voie de fait envers adversaire sans lésion corporelle.	95 Alinéa (A) R.G	1.500 DA

La séance levée à 18.00

Le Président Le Secrétaire

N.BENAHMED A.HAOUES



L.W.F.Batna 2023-2024